

Monsieur Albert GOFFART  
Directeur A.A.T.L. – D.U.  
Région de Bruxelles-Capitale  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU - 18/pfu/405922  
DMS - HV/2278-0017/11/2011-362PU  
N/réf. : AVL/ah/WSL-3.10/s524  
Annexe : dossier comprenant 1 plan

Bruxelles, le

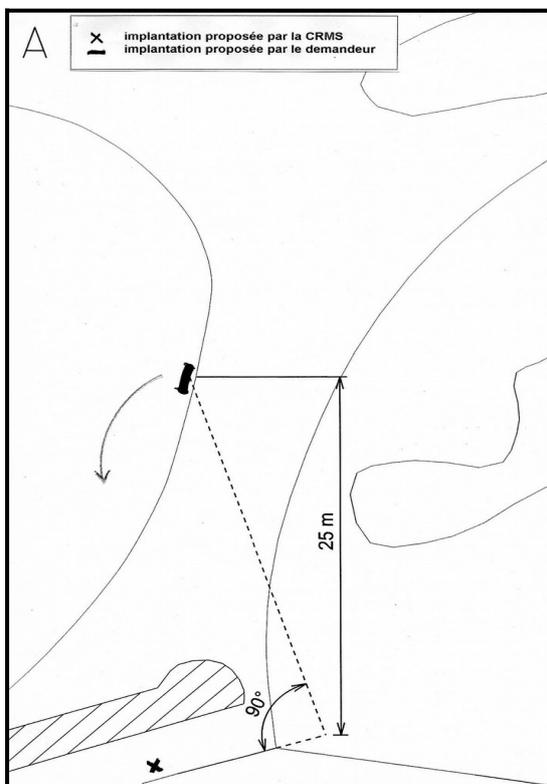
Monsieur le Directeur,

**Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Chaussée de Stockel / avenue du Stade. Parc du château Malou. Dénomination d'un chemin et installation de 4 plaques signalétiques. Avis conforme.**

*Dossier traite par C. Defosse, DU et par H. Vanderlinden, DMS.*

En réponse à votre courrier du 1<sup>er</sup> août 2012 sous référence, réceptionné le 6 août, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve** émis par notre Assemblée en sa séance du 22 août 2012 concernant l'objet susmentionné.

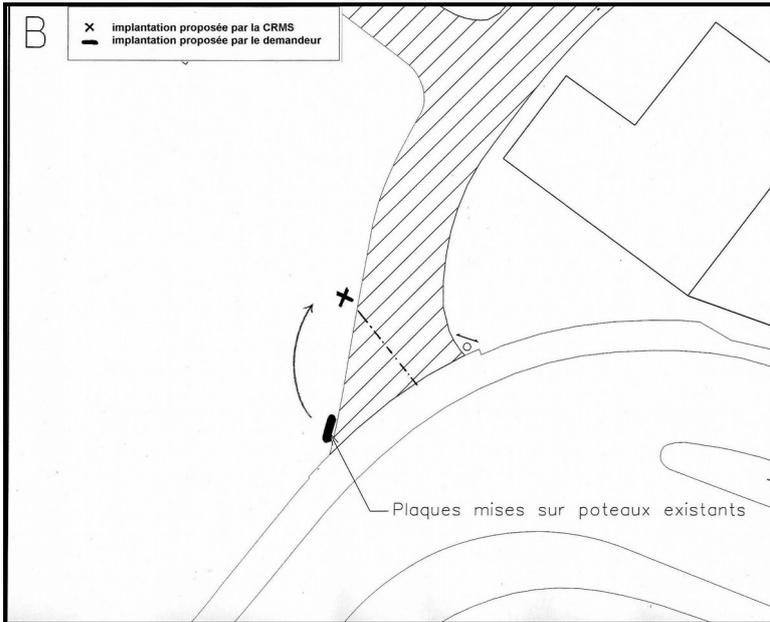
La demande porte sur l'implantation dans le site classé du parc Malou de deux poteaux, comportant chacun deux plaques, l'une signalétique, l'autre commémorative. Elles indiqueront un chemin existant qui recevra le nom d'allée Pierre Levie et seront implantées aux entrées du parc depuis l'avenue du Stade (A) et la chaussée de Stockel (B).



Ni le parti, ni la mise en œuvre de la nouvelle signalétique n'appellent des remarques particulières sur le plan patrimonial. Pour éviter d'inutilement encombrer les entrées du parc ou de créer une confusion avec la signalétique existante, il serait toutefois préférable de déplacer les dispositifs aux entrées de la drève comme indiqué ci-contre et ci-dessous. La CRMS propose donc de revoir l'implantation des poteaux selon les schémas repris ci-joints, sur lesquels l'emplacement préconisé par la Commission est indiqué par une croix.

D'autre part, l'ancrage tel que proposé pour le dispositif B « sur les poteaux existants » semble techniquement impossible car ce support est trop bas pour recevoir une signalétique de ce type.

*Proposition d'implantation pour l'entrée depuis l'av. du Stade*



*Proposition d'implantation pour l'entrée depuis la chaussée de Stockel*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (H. Vanderlinden)